



# UNHCR

United Nations High Commissioner for Refugees  
Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés

## Dialogue du Haut Commissaire sur les défis de protection : *Protection en mer*

10-11 décembre 2014  
Palais des Nations, Genève

### NOTE SUR LA LOGISTIQUE

#### I. ORGANISATION

##### Date et lieu

1. Le septième Dialogue du Haut Commissaire sur les défis de protection aura lieu à Genève au Palais des Nations le mercredi 10 décembre et le jeudi 11 décembre 2014. La session plénière se tiendra dans la salle XVII. Le thème du dialogue est : Protection en mer.

##### Horaire des travaux

2. Le Dialogue durera deux jours, de 10 heures à 13 heures et de 15 heures à 18 heures. Il est demandé aux participants d'être ponctuels à chaque session afin de faire un meilleur usage du temps disponible.

3. La session plénière sera ouverte par le Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés. Elle commencera par un débat d'experts sur le thème « Les *Boat People* au vingt et unième siècle ». Les délégations pourront intervenir lors des débats en plénière. Après la plénière, il y aura trois séances en groupe. Ces séances se poursuivront dans la matinée du 11 décembre. Le Dialogue se terminera le 11 décembre par une session plénière où un résumé des conclusions des sessions en groupe sera communiqué. À la suite du résumé et des interventions des participants, le Haut Commissaire fera un résumé général des travaux.

4. Pour plus d'informations, y compris le programme prévisionnel, veuillez consulter le site Internet du Dialogue à <http://www.unhcr.fr/pages/5358c4846.html>.

5. Quatre tables rondes permettront de faire une analyse plus approfondie des défis rencontrés dans les différentes régions. Elles auront lieu pendant les deux jours à l'heure du déjeuner et dans la matinée du 11 décembre.

##### Déroulement de la réunion

6. Pour encourager des échanges interactifs et le partage d'informations, les participants sont priés de ne pas lire des déclarations préparées d'avance. Tous

les participants doivent garder à l'esprit le caractère purement humanitaire et non politique du mandat et du travail du Haut Commissaire et le fait que le Dialogue met l'accent sur les opérations. Afin de permettre une interprétation de qualité lors des échanges libres, il est demandé aux délégations de parler lentement et distinctement. Compte tenu du peu de temps disponible et du grand nombre de participants attendus, il est recommandé aux délégués de limiter leur déclaration à trois minutes.

7. Dans le même ordre d'idées, il n'y aura pas de liste d'orateurs ni de règles formelles de procédure. Pendant la session plénière, les places seront disposées d'une manière informelle afin d'intercaler les délégations. La salle de conférence n'ayant pas assez d'espace, les États/organisations sont encouragés à limiter la taille de leurs délégations.

##### Interprétation

8. Pendant les sessions plénières, les participants peuvent prendre la parole dans l'une des langues officielles des Nations Unies (anglais, arabe, chinois, espagnol, français ou russe). Les informations sur les langues disponibles pour chaque séance en groupe et chaque table ronde se trouvent sur le programme prévisionnel.

##### Résultats

9. Il n'y aura pas de rapport officiel des travaux. Les résumés des travaux et le résumé général du Haut Commissaire seront communiqués après la réunion. Les points soulevés, les informations fournies et les conclusions tirées ne seront pas spécifiquement attribuées à un orateur ou à une délégation.

##### Réception

10. Une réception aura lieu le mercredi 10 décembre 2014 de 18 h 15 à 19 h 30 au Palais des Nations.

#### II. INSCRIPTION

11. Il est demandé à tous les participants (y compris les délégations basées à Genève) d'utiliser le système d'inscription en ligne. Les informations pour se connecter seront fournies dans la lettre d'invitation.

12. **Les inscriptions doivent s'achever le vendredi 21 novembre** au plus tard. L'inscription à temps est indispensable pour permettre au Secrétariat de faciliter l'accès au Palais des Nations pour les participants qui ne sont pas basés à Genève.

13. En plus de l'inscription en ligne, les délégations des États et des organisations régionales sont priées d'**envoyer au plus tard le 30 novembre une note verbale** indiquant les noms et titres exacts *selon l'ordre hiérarchique* de tous les représentants à la session à [hqsecdpc@unhcr.org](mailto:hqsecdpc@unhcr.org).

14. Pour toute question ou tout besoin d'aide, veuillez vous adresser par courriel au Secrétariat à [hqsecdpc@unhcr.org](mailto:hqsecdpc@unhcr.org).

15. Les représentants des organisations non gouvernementales invitées peuvent également s'adresser au Service du partenariat pour tout renseignement ([interagency@unhcr.org](mailto:interagency@unhcr.org)).

### III. ACCÈS AU PALAIS DES NATIONS

16. Les participants qui ne sont pas déjà accrédités auprès de l'Office des Nations Unies à Genève (ONUG) (i.e. qui ne disposent pas d'un badge leur permettant d'avoir accès au Palais des Nations) sont priés d'imprimer leur confirmation d'inscription et de l'apporter pour pouvoir retirer ce badge au Bureau d'identification et de la sécurité de l'ONUG.

17. Les badges peuvent être retirés en personne à partir du mardi 9 décembre 2014 à 14 heures au Bureau d'identification et de la sécurité de l'ONUG, situé à la porte de Pregny du Palais des Nations.

### IV. DOCUMENTS

#### Ordre du jour et documents d'information

18. Les informations et les documents du Dialogue sont disponibles sur la page Internet du HCR à <http://www.unhcr.fr/pages/5358c4846.html>.

#### Liste des participants

19. Une liste informelle des participants sera disponible le second jour du Dialogue.

### V. INFORMATIONS DIVERSES

#### Visa et hébergement

20. Il est conseillé aux participants qui ont en principe besoin d'un visa pour entrer en Suisse d'obtenir un visa d'entrée valable d'entrée avant le départ. Le Secrétariat n'est pas responsable des

formalités de visa. Aucune disposition n'a été prise pour que les participants puissent obtenir leur visa à l'arrivée à l'aéroport de Genève Cointrin.

21. Le Secrétariat n'est pas en mesure de faire des arrangements pour l'hébergement. Les participants désireux d'obtenir des informations sur les hôtels à Genève peuvent consulter l'Office du tourisme de Genève à <http://www.geneve-tourisme.ch/en/home/>.

#### Avis sanitaire

22. Il est conseillé aux participants d'apporter la preuve de la souscription d'une police d'assurance maladie avec couverture internationale, en prévision du cas où ils auraient besoin de soins médicaux pendant leur séjour en Suisse.

#### Conseils pour la sécurité

23. Le Service de la sécurité et de la sûreté de l'ONUG a fait savoir qu'il y avait peu de place pour l'entreposage des bagages au Palais des Nations. Une fois la capacité de stockage épuisée, aucun autre bagage ne sera accepté.

24. Il est rappelé aux participants de porter en permanence leur badge d'identification de l'ONUG.

#### Palais des Nations/HCR

25. Pour un tour virtuel des locaux du Palais des Nations, veuillez consulter le site Internet de l'ONUG à [www.unog.ch](http://www.unog.ch).

26. Le HCR est situé non loin du portail de la Place des Nations du Palais des Nations au 94 rue de Montbrillant, 1211 Genève, Suisse, Tél : +41 22 739 8111 (à partir de la ville, composer le 022 739 8111).

#### Transport

27. De l'aéroport de Cointrin, les taxis sont disponibles à l'extérieur du hall d'arrivée. Le prix du taxi pour arriver à l'Office des Nations Unies varie entre 25 et 30 francs suisses.

28. Le bus n° 5 vous amène directement de l'aéroport à la Place des Nations.

29. La gare ferroviaire de l'aéroport de Cointrin est située au même niveau que le hall d'arrivée, à gauche de la sortie. Tous les trains s'arrêtent à la gare principale de Genève à Cornavin. Des billets gratuits aller simple sont disponibles à la zone de récupération des bagages dans le hall d'arrivée de l'aéroport.